



NOTE D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DE LA RENTREE 2012 DANS LE PREMIER DEGRE

Après avoir entendu les différents acteurs de l'Ecole, après avoir consulté le CTSD et le CDEN, et au regard de la dotation allouée au département de la Dordogne, **les mesures suivantes** (fermetures, ouvertures et blocages) sont arrêtées (voir ci- dessous).

L'élaboration de la carte scolaire 2012 a été conduite selon un cadre qui a été communiqué à tous les acteurs.

- **L'élaboration des effectifs prévisionnels.** Le courrier adressé aux directeurs d'école et aux IEN le 7 novembre 2011 précisait la démarche de recueil des informations.
- **Un courrier** a été adressé en janvier 2012 à tous les maires susceptibles d'être concernés par une ou plusieurs mesures de retraits d'emploi.
- **L'information des maires et des acteurs de la communauté éducative** s'est faite également au travers du site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne : note d'information sur la préparation de la rentrée dans le 1^{er} degré, qu'est ce que la carte scolaire ? constats et prévisions de rentrée.
- **Les seuils ont été le 1^{er} repère objectif** pour identifier toutes les situations à examiner. Les écoles à 1 classe et les RPI de 2 et 3 classes ont d'emblée été sortis de la liste. Chaque situation a été examinée à l'aune des critères portés à la connaissance de tous.
- **Des entretiens et des audiences se sont tenus** avec les maires des plus grandes communes et tous les acteurs qui souhaitaient faire le point, comprendre et apporter des informations complémentaires sur leur école.
- **Le groupe de travail qui s'est tenu le 2 février avec les représentants des personnels** a permis d'affiner, de préciser, de compléter ou partager des informations sur les écoles concernées par une mesure ou non.
- **Lors du CTSD du 14 février et du CDEN du 17 février**, des situations d'école ont encore évolué et le projet s'est précisé grâce aux informations nouvelles apportées par les membres de ces instances.

Dans ce contexte contraint où 17 postes sont rendus du fait de la baisse démographique, toutes les situations ont fait l'objet d'un examen approfondi, rapporté à l'ensemble des écoles du département.

Il a été rappelé que la carte scolaire est un exercice annuel visant à attribuer ou à retirer des postes pour s'adapter aux évolutions des effectifs sur le territoire.

L'objectif d'équité de traitement des écoles, la transparence dans l'application des règles et l'intérêt des élèves sont restés le fil conducteur des échanges et des décisions prises à l'issue des consultations.

La prochaine étape se tiendra en septembre. Les situations mises en blocage seront revues à l'aune des seuls critères connus et explicités auprès des acteurs.

Par ailleurs, 25 postes sont rendus dans le cadre plus global du schéma d'emploi national.

Autres rappels importants.

Le nombre moyen d'élèves accueillis par classe et le nombre des emplois par école sont définis annuellement.

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant à leur lieu de résidence.

Les parents ont le droit de demander une dérogation mais celle-ci se fait *uniquement* dans la limite des places restant *disponibles*.

Liste des mesures

Attributions d'emplois

Postes RASED

Ecole élémentaire E le Roy Coulounieix Chamiers : création 1 poste G

Ecole élémentaire les Maurilloux Trélissac : création 1 poste E

Ecole élémentaire St Aulaye : création 1 poste E

Ecole primaire Piégut Pluviers : création 1 poste E

Confirmation de moyens attribués à la rentrée 2011

Ecole élémentaire de Tursac : 1 ouverture à titre provisoire

Ecole élémentaire de Vergt : 1 ouverture à titre provisoire

Ecole maternelle de Neuvic : 1 ouverture à titre définitif

Ecole primaire de Montpon, hameau de Menestérol : 1 ouverture à titre provisoire

Attributions nouvelles

Ecole maternelle Bassillac : attribution à titre provisoire

Ecole primaire La Douze : attribution à titre définitif

Ecole primaire Lamonzie Saint Martin : attribution à titre définitif

Ecole maternelle P Kergomard Bergerac : attribution à titre définitif

RPI 209 St Paul de Serre Eglise Neuve de Vergt Chalagnac : attribution à titre provisoire

Blocages à l'ouverture (la situation de ces écoles sera examinée à la rentrée et la décision d'ouverture sera prise en fonction des effectifs et des moyens disponibles)

Ecole élémentaire de Champcevinel

Ecole élémentaire Eymet

Ecole élémentaire Marsac/Isle

Ecole élémentaire de Thiviers

Ecole primaire Vélines

RPI 310 Tocane Montagrier

Retraits d'emplois :

Ecole élémentaire Alba Bergerac
Ecole élémentaire Brantôme
Ecole élémentaire E Zola Trélissac
Ecole élémentaire J Ferry Sarlat
Ecole élémentaire J Moulin Bergerac
Ecole élémentaire L Pergaud Coulounieix Chamiers
Ecole élémentaire Les Vaures Bergerac
Ecole élémentaire Montpon
Ecole maternelle Agonac
Ecole maternelle Excideuil
Ecole maternelle J Eyraud Trélissac
Ecole maternelle J Rostand Nontron
Ecole maternelle les Chênes verts Sarlat
Ecole maternelle Naillac le taillis Bergerac
Ecole primaire A Malraux Bergerac
Ecole primaire Annesse et Beaulieu
Ecole primaire Lembras
Ecole primaire R Desmaisons Bergerac
Ecole primaire St Martial de Valette
Ecole primaire Villefranche du Périgord :
RPI 308 Allemans / Bertric Burée / St Paul Lizonne (retrait à Bertric Burée)
RPI 518 Issac / Villablard (retrait à école élémentaire de Villablard)
RPI 605 Génis / Cherveix Cubas (retrait à Génis)
RPI 614 Champniers Reilhac / Piégut Pluviers (retrait à Piégut)
RPI 707 Marquay / Tamniès (retrait à Tamniès)
RPI 715 Daglan / St Cybranet / Castelnaud La Chapelle (retrait à St Cybranet)

Blocages à la fermeture (la situation de ces écoles sera examinée à la rentrée et la décision de réouverture sera prise en fonction des effectifs constatés)

Ecole élémentaire Joliot Curie Boulazac
Ecole élémentaire Mounet Sully Saint Astier
Ecole élémentaire Thenon
Ecole maternelle Beaumont
Ecole maternelle Creysse
Ecole maternelle Montignac
Ecole maternelle Tocane
Ecole primaire Rouffignac Saint Cernin
Ecole primaire Saint Alvère
RPI 207 Fouleix / St Laurent des Bâtons / St Michel de Villadeix (retrait à St Michel de Villadeix)
RPI 414 Cales / Badefols sur Dordogne / Trémolat (retrait à Trémolat)
RPI 422 Couze St Front / Baneuil (retrait à Couze St Front)
RPI 608 Coulaures / Savignac les Eglises (retrait à Savignac les églises)
RPI 612 St Front la Rivière / St Pardoux la Rivière (retrait à St Pardoux la rivière)
RPI 701 La Chapelle Aubareil / Thonac (retrait à La Chapelle Aubareil)
RPI 704 Prats de Carlux / Sainte Nathalène (retrait à Prats de Carlux)
RPI 717 Plazac / Saint Léon sur Vézère (retrait à Plazac)

Autres mesures de fermetures (elles concernent des postes hors la classe)

Ecole élémentaire J Prévert Terrasson : suppression de la décharge totale du coordonnateur
Maison d'enfants à caractère social Château de Bione / école primaire Jumilhac le Grand : suppression poste E
Ecole maternelle S Lacorre Bergerac : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire Eymet : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire La Force : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire boulevard Gambetta Nontron : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire J Curie Boulazac : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire Razac/Isle : suppression 1 poste G
Ecole élémentaire Belvès : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Alba Bergerac : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire La Force : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Eymet : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire rue Wilson Montpon : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Excideuil : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Brantôme : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire boulevard Gambetta Nontron : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire J Curie Boulazac : suppression 1 poste E
Ecole maternelle Le Bugue : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Mounet sully St Astier : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Thenon : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire E le Roy Coulounieix Chamiers : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Mareuil : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Neuvic : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Tocane : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire le Toulon Périgueux : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Montignac : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Rouffignac St Cernin : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Saint Cyprien : suppression 1 poste E
Ecole élémentaire Eymet : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonateur RRE
Ecole primaire Biras : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonateur RRE
Ecole primaire Verteillac : diminution de 0.25 de la décharge de service du coordonateur RRE
Ecole élémentaire Beaumont : suppression 0.50 décharge de service du coordonnateur RRE

Décharges de direction

Créations

Ecole primaire Lamonzie Saint Martin : 0.25 décharge de direction
Ecole primaire St Laurent sur Manoire : 0.25 décharge de direction

Suppressions

Ecole primaire Villefranche du Périgord : 0.25 décharge de direction
Ecole maternelle Naillac le taillis Bergerac : 0.25 décharge de direction
Ecole maternelle les Chênes verts Sarlat : 0.25 décharge de direction
RPI 614 école élémentaire Piégut : 0.25 décharge de direction.

Modifications de réseau scolaire

Commune de St Laurent sur Manoire : fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Commune de La Rochebeaucourt : fermeture de l'école, la classe est transférée dans l'école de la commune de Goût Rossignol.